

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PISTE DE LUGE WIEGAND-ALPINE COASTER 2.0

CONFORMÉMENT AUX NORMES ISO 19202-2 ET DIN ISO 19202-2

IMPORTANT



QUI PEUT L'UTILISER?

- Les personnes âgées de plus de **8 ans** et mesurant au moins **1,35 m** peuvent utiliser la piste seules.
- Les enfants âgés de **3 à 7 ans** ne peuvent utiliser la piste qu'avec des personnes plus âgées (à partir de **8 ans**, taille minimale de minimum **1,35 m**). Celles-ci doivent avoir été familiarisées avec la piste et s'être vu confier la responsabilité de l'enfant par la personne qui en a la garde/l'autorité parentale.
- La luge ne doit pas être chargée de plus de **150 kg**.

QUI NE PEUT PAS L'UTILISER?

- Les enfants de moins de **3 ans**
- Les personnes qui, en raison de limitations physiques ou mentales par exemple, ne peuvent pas s'asseoir correctement sur la luge ou l'utiliser correctement. Le cas échéant, l'utilisation est possible en compagnie de professionnels ou d'une personne de confiance, qui assume alors la responsabilité de la personne concernée.
- Les personnes enceintes
- Les personnes sous l'influence de stupéfiants (alcool, drogues, médicaments qui altèrent les sens, etc.) Les animaux, les objets encombrants, pointus ou en vrac ne peuvent pas être transportés.

QUELLES SONT LES RÈGLES À OBSERVER?

1. Chaque passager utilise cette installation sportive à ses propres risques et doit porter des vêtements appropriés.
2. La vitesse doit être choisie de manière à ne pas mettre en danger ni soi-même ni les autres. Une distance minimale de **25 m** doit être respectée par rapport au véhicule qui précède. Il est strictement interdit de percuter d'autres véhicules. Le conducteur qui entre en collision est responsable de toutes les conséquences.
3. Augmenter la vigilance et prudence par temps humide et par temps de gel.
4. Une conduite imprudente peut entraîner des blessures importantes. Toujours freiner à temps et rouler au maximum au pas à la fin de la piste. Toujours faire preuve de la plus grande attention et de la plus grande prudence, en particulier à la fin de la piste !
5. Toujours regarder devant soi en gardant le haut du corps dans le sens de la marche, ne pas se pencher en avant.
6. Respecter les panneaux de signalisation et toujours se concentrer sur le tronçon de piste qui se trouve devant soi.
7. Les instructions de démarrage du personnel ainsi que les intervalles de démarrage indiqués doivent être respectés. Ne pas rouler trop lentement.
8. L'utilisation de la piste n'est autorisée qu'au moyen des luges prévues à cet effet. La ceinture de sécurité doit être attachée pendant toute la descente et la montée et ne doit pas être détachée. La ceinture ventrale avant sert uniquement pour le passager avant. Ne jamais attacher les jambes du passager arrière.
9. La personne la plus grande ou celle qui conduit seule est toujours assise à l'arrière et est responsable de la sécurité. Elle tient toujours les deux mains sur les leviers de frein et doit toujours être en mesure de les actionner. La personne qui se trouve devant tient toujours les mains sur la poignée de maintien. Ne jamais toucher à la piste ou sous la luge !
10. Les pieds doivent être placés sur les repose-pieds prévus à cet effet (1 pied par repose-pied) à l'intérieur de la luge pendant tout le trajet. Les jambes doivent être pliées.
11. Ne pas approcher des vêtements amples (casquettes, écharpes, lacets de chaussures, etc.) ni des cheveux longs de la piste ou des roues des luges !
12. L'entrée et la sortie de l'installation ne sont autorisées qu'aux points d'entrée et de sortie prévus à cet effet. Les utilisateurs peuvent commencer et/ou terminer leur trajet qu'aux endroits prévus à cet effet.
13. Il est interdit de fumer et d'utiliser des téléphones portables, des appareils photo, etc. pendant toute la durée du trajet. Le passager est responsable des dommages ou de la perte d'appareils électroniques.
14. Les accidents et les dommages doivent être immédiatement signalés au personnel d'exploitation.
15. Il est interdit :
 - d'endommager l'installation, les équipements d'exploitation ou les luges,
 - de créer des obstacles à la circulation,
 - de mettre l'installation en service sans autorisation, ainsi que d'actionner sans autorisation des installations servant à l'exploitation de la piste de luge ou à la prévention des accidents, ou d'entreprendre d'autres actions perturbant l'exploitation.
16. Si les conditions météorologiques ne garantissent pas une visibilité de **25 m**, l'exploitation de la luge est interrompue.
17. Les instructions du personnel doivent toujours être respectées. En cas de non-respect des conditions d'utilisation, l'utilisation sera interdite.
18. L'utilisation de la piste de luge vaut pour acceptation de ces conditions. Les demandes de recours sont exclues.

Alpine Coaster Super Devoluy



N° de projet: 2025-15200-006 Année de construction: 2025
Construit conformément à: DIN ISO 19202-1



Fabricant: Josef Wiegand GmbH & Co. KG
Freizeiteinrichtungen
Landst. 12 * D-36169 Rasdorf
service@wiegandslide.com * Tel. +496651/9800
www.wiegandslide.com

CE	
2374	
Fa. Josef Wiegand GmbH & Co. KG 36169 Rasdorf, Landstr. 12	
25	
Certificat n° 2374-CPR-2460	
EN 1090-1 Structure de support en acier avec résistance à la traction à S355	
Projet: construction métallique, Alpine Coaster 2.0	
Tolérances géométrique: EN 1090-2	
Soudabilité: Acier S235JR/S355J2	
conformément à EN 10025-2	
Ténacité de fracture: 27 J à +20°C/-20°C	
Réaction au feu: Matériau, classe A1, EN 13501-1	
Dégagement de cadmium: NPD	
Dégagement de radioactivité: NPD	
Durabilité: Surface galvanisée à chaud selon la directive DAST 022	
Préparation de surface P2 selon EN 1090-2.	
Revêtement conforme à la norme ISO 12944 et aux spécifications de la commande.	
Capacité de charge/déformation et état limite de service/résistance à la fatigue:	
Dimensionnement: dessins techniques et calculs statiques conformément à DIN EN 1090-2, Eurocode3	
Production/spécification du composant: conformément à EN 1090-2, classe d'exécution EXC2	
Voir la documentation avec les notes spécifiques	